

CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CERONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Patrick SOULé, Maire de CERONS.

Etaient présents : MM. Jean-Patrick SOULé, Julien LE TACON, Mme Maguy PEYRONNIN, MM. Thierry ALLARD, Jean-Noël CLAMOUR, MM. Patrick BOFFO, Franck LAFORET, Mmes Karine PRIVAT, Andreea DAN DOMPIERRE, Céline PEYRONNIN, Stéphanie GUERIN, Amélie BONNERAT

Absent représenté : Muriel LACAZE par Thierry ALLARD
Corinne BOURCHEIX par Andreea DAN DOMPIERRE
Nathalie GARNIER par Stéphanie GUERIN
David RIEU par Jean-Patrick SOULé
Frédéric EXPERT par Jean-Noël CLAMOUR

Absents excusés : Michel ARMAGNACQ, Yannick LEGLISE

Secrétaire de séance : Thierry ALLARD

Date de convocation : 26 août 2021

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Modifications au tableau des effectifs du personnel
- Décision modificative

39/2021 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Adjoint animation principal 2^{ème} classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 1^{er} octobre 2021 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

40/2021 – DECISION MODIFICATIVE N° 4/2021

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant afin de régler les dépenses relatives à l'acquisition d'une éplucheuse pour les cuisines du restaurant scolaire :

<u>OPERATIONS A AUGMENTER</u>		
Opération 94 – acquisitions matériel scolaire	Article 2188	+ 3 700.00 €
		<hr/>
		+ 3 700.00 €
<u>OPERATIONS A DEDUIRE</u>		
Opération 103 – acquisitions immobilières	Article 2138	-. 3 700.00 €
		<hr/>
		- 3 700.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité cette décision modificative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Liste des délibérations

39/2021 – Modifications au tableau des effectifs du personnel
40/2021 – Décision modificative

J.P. SOULE

J. LE TACON

M. PEYRONNIN

T. ALLARD

J.N. CLAMOUR

P. BOFFO

F. LAFORET

K. PRIVAT

A. DAN DOMPIERRE

C. PEYRONNIN

S. GUERIN

A. BONNERAT